

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Paris, le 30 août 2012

Réf : DGU/CC/3906

Note à l'attention de

Monsieur le secrétaire général,

Madame et Messieurs les directeurs généraux,

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

S/c de Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les présidents ou directeurs des établissements publics administratifs

Objet : Amélioration et renforcement du dialogue social au sein des services du ministère de la culture et de la communication et de ses établissements publics

Le gouvernement a placé le dialogue social au cœur de sa démarche.

Lors du comité technique ministériel que j'ai présidé, le 10 juillet dernier, en présence de l'ensemble des organisations syndicales qui y sont représentées, j'ai insisté sur l'attachement que je porte à ce que le ministère de la culture et de la communication, dans toutes ses entités, soit exemplaire dans ce domaine aussi.

J'entends ainsi porter une grande vigilance au bon fonctionnement des instances représentatives du personnel, dont le rôle et la place sont essentiels au dialogue social, à l'élaboration des projets et à la préparation des décisions administratives. Je souhaite notamment que vous soyez très attentifs quant au respect des règles qui s'y appliquent.

Je vous rappelle, à ce titre, la nécessité d'informer dans des délais suffisants et de consulter les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail notamment avant toute décision de modification importante de l'organisation de vos services ou de fonctionnement de ceux-ci. Cette consultation préalable n'est pas seulement une obligation réglementaire. Elle doit également vous permettre d'entendre les observations des représentants syndicaux et de prendre en compte, dans vos décisions, leur acceptabilité sociale - bien souvent condition de leur réussite - et leur impact sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Au-delà, je souhaite également que la pratique de la concertation et de la négociation collective au sein du ministère, de ses directions et de ses établissements publics soit renforcée.

Nous devons mettre en place une véritable culture du dialogue.

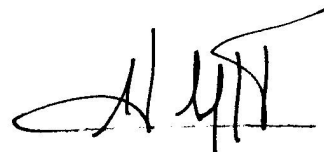
Les échanges avec les organisations syndicales, dans les instances de concertation mais aussi en dehors de ces instances et sans nier le rôle et la place de ces dernières, doivent être développés.

A cet égard, un accord de méthode relatif à la mise en œuvre de la négociation collective au ministère de la culture et de la communication sera d'ailleurs discuté avec les organisations syndicales à la rentrée de septembre 2012.

Dès maintenant, je vous demande de rechercher, au sein des services placés sous votre autorité, chaque fois que cela sera utile et possible, les voies d'un renforcement des outils d'un dialogue social qui doit dépasser le stade formel pour contribuer à de véritables échanges, dans le respect du rôle de chacun des acteurs.

Je porterai une attention particulière au bon fonctionnement des instances représentatives du personnel et plus généralement à la qualité du dialogue social dans toutes les entités relevant du ministère de la culture et de la communication.

Je compte particulièrement sur votre engagement et celui de vos équipes pour mettre en œuvre cette démarche afin que les personnels du ministère, à travers leurs représentants, soient, chaque fois que possible, pleinement associés à l'élaboration des politiques publiques que nous avons en charge.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'ur' and 'l' with a large flourish at the end.

Aurélie FILIPPETTI